

## )Enjeux Scop(

## Groupements de Scop : un outil



L'inauguration de Calice, groupement de Scop créé par TPC et Sefard

Les Scop se sont vite saisies de la possibilité de constituer des groupements de Scop issus de la loi ESS de 2014 pour consolider leur croissance. Illustration en région Centre avec TPC et la transmission en Scop d'une entreprise traditionnelle, et en Aquitaine avec le rapprochement de deux Scop de réseaux électriques.

Jusqu'à il y a quelques mois, c'était impensable juridiquement : une Scop n'avait pas le droit d'être associée majoritaire d'une autre Scop au-delà de 10 ans et a fortiori il n'était pas possible de constituer un groupement de Scop avec une Scop « mère ». Depuis la loi ESS de 2014 et ses décrets d'application, publiés l'an dernier, c'est désormais chose possible ; ce qui devrait lever des freins au développement des coopératives. Cette ouverture était tellement attendue, qu'on compte déjà plusieurs groupements de Scop, actifs ou en préparation. Exemples aux multiples facettes en Centre-Val de Loire et en Nouvelle Aquitaine.

À cheval sur deux départements, le Loiret et l'Eure-et-Loir, c'est une opération de croissance externe qui a conduit TPC, une Scop de conditionnement de

cosmétiques près d'Orléans, à initier le premier groupement de Scop en France, à l'issue d'un rapprochement avec Sefard, une entreprise d'usinage métallique de Nogent-le-Rotrou. Une aventure d'autant plus étonnante que tout cela s'est déroulé en quelques mois et que c'est bien l'entreprise adaptée TPC (qui emploie 80 % de travailleurs handicapés) qui s'est porté acquéreur de Sefard, une entreprise classique avec du personnel valide. Mieux : cette dernière a accepté au passage de se transformer en Scop.

#### Le groupe constitué en trois mois

« Si tout s'est passé rapidement, c'est parce qu'il y a eu beaucoup de bonnes volontés de tous les côtés, souligne Stéphane Foisy, PDG de TPC et de la nouvelle entité (qui porte le nom de Calice).

De notre côté, avec une trésorerie saine, nous cherchions une solution de diversification pour nous développer et pallier le désengagement des acteurs publics sur les postes de travailleurs handicapés ; de son côté, Sefard avait besoin de partenaires économiques pour se relancer après une période difficile. Les collectivités locales nous ont apporté leur soutien, comme la Région Centre qui a abondé le capital, en doublant l'apport des salariés. L'UR Scop a apporté son soutien technique pour ce qui était tout de même une première juridique ! »

TPC compte 185 salariés et Sefard une trentaine : il a donc fallu expliquer à tout le monde, au travers de plusieurs réunions, puis d'assemblées générales extraordinaires (AGE), l'intérêt de se constituer en groupement de Scop. « Pour Sefard, une des conditions pour que

# de croissance des coopératives

les deux opérations (transformation en Scop, intégration dans Calice) se fassent était que la moitié des salariés deviennent sociétaires, explique Sophie Boichaud, responsable des ressources humaines. En trois mois, nous avons donc expliqué les nouvelles règles aux salariés (montée progressive au capital, réinvestissement des bénéfices) et au final, lors de l'AGE de mai dernier, 70 % d'entre eux ont été d'accord pour se lancer dans l'aventure ».

## Une mutualisation dans le respect de chacun

« La proposition de TPC est aussi arrivée à une période, où le propriétaire de Sefard, Thierry Cousin, avait envie de transmettre son entreprise à ses salariés, complète Catherine Teilleux, responsable commerciale. Mais étant donné la valeur qu'avait prise l'entreprise depuis cinquante ans, il aurait été impossible pour les salariés de reprendre tout seuls le capital. C'est pourquoi l'intervention de TPC s'est avérée bienvenue. » Comme elles sont dans deux métiers différents, les deux entreprises continueront de garder leur identité, mais avec des possibilités de développement multipliées par deux. D'ailleurs, Stéphane Foisy ne s'en cache pas. Son objectif est d'augmenter le nombre de postes de travailleurs handicapés de TPC jusqu'à 400 d'ici huit à neuf ans.

Pour autant, TPC pourrait se voir contester l'antériorité d'avoir lancé le premier groupement de Scop Car en Aquitaine, le groupe Copland né du rapprochement entre Copland et Copelec en mai dernier, peut aussi revendiquer d'avoir essuyé les plâtres. Une deuxième aventure, une deuxième histoire, avec cette fois-ci deux Scop, sur le même territoire et dans le même métier (construction de lignes électriques) : Copland, la Scop de Samadet (Landes) et Copelec, celle de Villefranque (Pyrénées-Atlantiques). Mais le point commun avec le groupe Calice est que toute l'opération est allée aussi vite dans le Sud-Ouest que dans le Centre !



Copland et Copelec unis dans un groupement qui mutualise les moyens tout en maintenant une autonomie

## Deux Scop se rapprochent

« Avec les salariés de Copelec, on se croisait régulièrement sur les chantiers depuis de nombreuses années, évoque Alexandre Hedri, PDG de Copland. On faisait le même métier, mais leur santé financière s'est dégradée. En conséquence, ils nous ont demandé de l'aide en fin d'année dernière. Une AGE en novembre 2015 a validé le rachat de Copelec par Copland. Dès nos premières discussions, nous avons pensé à la solution nouvelle du groupement de Scop. Le Groupe Copland est devenu réalité en mai dernier, avec deux entités : Copland et la Société nouvelle Copelec. Vingt salariés de Copelec ont décidé de poursuivre au sein du groupe. On leur a offert une part symbolique de la nouvelle Scop et ils se sont engagés à abonder le capital dès qu'ils le pourront. »

Comme pour Calice, les statuts des deux sociétés ont été harmonisés et les administrateurs du groupement sont issus des deux sociétés. « Cet accord va permettre à Copelec de se remettre daplomb, poursuit Alexandre Hedri, et

de notre côté, nous allons pouvoir nous développer sur une zone géographique, le Pays Basque, où nous étions encore peu présents. C'est certainement une bonne solution pour tout le monde, dans laquelle on mutualise des moyens, mais où chacun préserve une certaine autonomie. »

Pour le groupe Calice, comme pour le groupe Copland, la diversification pourrait aussi passer par l'intégration d'autres Scop à l'intérieur des groupements. Rien n'interdit en effet de se cantonner à deux Scop et on a vu que Calice agrégeait des métiers bien différents, entre le conditionnement de cosmétiques et l'usinage métallique. Stéphane Foisy, PDG de Calice, l'image à sa façon : « au sein de notre groupement, il y a un rapport de mère à fille entre les deux entreprises, mais avec une égalité entre les générations ». Pourquoi alors ne pas accueillir d'autres membres dans la famille ? □

Eric Larpin